



49 Boulevard François Mitterrand  
- CS 60032 -  
63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

## DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UN DIPLOME D'UNIVERSITE

*- Demande de modification d'habilitation -*

### A - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE ET DU DEMANDEUR :

**I - Niveau :** ~~1er cycle~~ - 2ème cycle - 3ème cycle <sup>(1)</sup>

**II - Intitulé du diplôme :**

Diplôme Universitaire de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs  
Mention « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs »

**III - UFR de rattachement :**

École de Droit  
41 boulevard François Mitterrand  
CS 20054  
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

**IV - Établissements cohabilités :**

Aucun établissement cohabilité

**V - Organismes partenaires et nature du partenariat :**

Le programme présenté par l'École de Droit a été construit en étroite collaboration avec les acteurs du secteur.

L'École de Droit reçoit notamment l'appui de la Faculté de Médecine par l'intermédiaire du service de Madame le Professeur Isabelle JALENQUES (Service Psychiatrie des Adultes et Psychologie Médicale).

Par ailleurs, un concours spécifique est apporté, soit en tant qu'intervenants, soit au titre de membres de la Commission Pédagogique par :

- Le Conseil Général du Puy de Dôme (Service Solidarité et Action Sociale) ;
- Les professionnels de justice ;
- Les professionnels du secteur.

**(1) rayer les mentions inutiles**

## **VI - Directrice pédagogique de la formation :**

<b>Nom de la directrice pédagogique de la formation</b>	<b>Grade</b>	<b>Discipline</b>	<b>N° de Téléphone</b>
Christine LASSALAS	Maitre de Conférences	Droit Privé	04.73.17.76.56 (Perrine FIOL)

## **VII - Composition de la commission pédagogique :**

- Enseignants appartenant à l'université :
  - ✓ Christine LASSALAS (École de Droit)
  - ✓ Isabelle JALENQUES (Faculté de Médecine)
- Personnalités extérieures à l'université :
  - ✓ Un représentant de la Magistrature et/ou
  - ✓ Un représentant institutionnel du Secteur Sanitaire et Social et/ou
  - ✓ Un représentant des professionnels concernés par les mesures de protection des majeurs et/ou
  - ✓ Un représentant d'organismes concernés par la formation des mandataires judiciaires

## **VIII - Proposition d'année universitaire de mise en place de la formation :**

Année universitaire 2014/2015 (évolution de la demande d'habilitation)  
Promotion 6

## **B - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE**

(Acquisition de nouvelles capacités, réponse aux besoins repérés sur le marché de l'emploi etc.) :

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant réforme à la protection juridique des majeurs, prévoit que des mandataires judiciaires à la protection des majeurs aient à satisfaire des conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle dans des conditions prévues par décret (décret du 30 décembre 2008 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Cette volonté d'améliorer la qualification des professionnels (en lien avec l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif au dispositif de formation) consiste :

- d'une part, à rendre plus homogène les qualifications des professionnels en exercice ;
- d'autre part, à soumettre les nouveaux professionnels à une obligation de formation à la fonction tutélaire, garantissant ainsi des compétences attendues pour l'exercice de ses fonctions.

Sur agrément de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), dans le cadre d'un cahier des charges obligeant chaque établissement dispensateur de formation, un Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est délivré, attestant que son titulaire a satisfait aux conditions précitées.

Au titre de partenariats régulièrement entretenus avec les acteurs du secteur (professionnels de justice, de la santé, responsables d'établissements pour personnes âgées, mandataires en exercice, organismes de tutelle, collectivités territoriales, universitaires et experts de la discipline ...), l'École de Droit se propose de fédérer les compétences et de s'inscrire comme maître d'œuvre de l'offre de formation afin de délivrer le Certificat National de Compétence (CNC) de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM).

***L'Université d'Auvergne a obtenu une délégation de la DRJSCS le 2 novembre 2009 pour une durée de 10 ans afin de dispenser la formation de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, mention « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » et mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire ».***

Afin de structurer cette offre et la certifier en toute rigueur, l'École de Droit a choisi d'adosser le CNC à un Diplôme d'Université, intitulé Diplôme Universitaire de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, Mention « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » en raison d'une importante valorisation de l'enseignement universitaire par rapport aux structures privées environnantes dispensatrices de la formation.

### **C - OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation est axée sur la professionnalisation d'un métier. Elle s'inscrit dans une confrontation d'apports théoriques et de travaux d'application, au regard des axes de travail suivants :

- l'acquisition d'outils règlementaires et techniques relatifs aux personnes vulnérables, mais également de méthodes d'appréhension de la personne protégée dans un contexte pluridisciplinaire (dont l'évaluation de la situation matérielle, familiale, sociale, psychique de la personne, dans un souci de préservation des intérêts) ;

- l'analyse méthodologique de situations concrètes autour de pathologies liées à l'état de dépendance ;

- le champ d'intervention du mandataire et l'apprentissage de méthodes et d'outils, afin de rendre compte à l'autorité judiciaire de l'exercice de mesures.

### **D - CONDITIONS D'ACCES AU DIPLOME :**

a) **Formation initiale :**  **OUI**  NON

b) **Formation continue :**  **OUI**  NON

Titre requis / Expérience professionnelle

Le diplôme est ouvert aux publics suivants :

- titulaires d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;

- pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État à partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, les titulaires d'un titre équivalent ;

- les candidats pouvant justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou un titre de ce niveau.

Les Mandataires exerçant à titre individuel (tuteurs privés) doivent être âgés de 25 ans au moins et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la fonction et/ou un secteur sollicitant des compétences recoupant un des domaines de formation (par exemple, Droit, gestion patrimoniale, travail social...)

Les mandataires préposés d'établissement de santé sociaux et médicosociaux (gérants de tutelle des établissements publics) doivent être âgés de 21 ans minimum et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans la fonction et/ou dans un secteur sollicitant des compétences recoupant un des domaines de formation.

Les délégués aux mesures MJPM des associations MJPM (Délégués à la tutelle des majeurs des associations tutélaires) doivent être âgés de 21 ans et doivent obtenir le CNC dans un délai de deux ans suivant leur entrée en fonction, d'où leur dispense du stage pratique de 10 semaines, dès lors qu'ils sont en exercice depuis au moins 6 mois.

c) **Effectifs par an :**

En formation initiale et continue : 15 à 20 personnes

## E - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Si la formation est prévue en formation initiale et en formation continue, préciser l'organisation pour les 2 types de formation.

### 1 - Organisation générale :

<b>ORGANISATION GENERALE</b>	<b>FORMATION INITIALE</b>	<b>FORMATION CONTINUE</b>
<b>Durée totale de la formation</b>	300 heures sur une année universitaire	
<b>Enseignement universitaire</b>	300 heures	
<b>Formation pratique clinique</b>	Néant	
<b>Stage en entreprise</b>	350 heures minimum (Dispense de stage si le candidat est en exercice depuis plus de 6 mois avant l'entrée en formation)	
<b>RYTHME ET PERIODES DE LA FORMATION</b>		
<b>Enseignement universitaire</b>	3 jours tous les 15 jours, de septembre de l'année N à juin de l'année N+1, et 2 <sup>ème</sup> session en septembre de l'année N+1	
<b>Formation pratique clinique</b>	Néant	
<b>Stage en entreprise</b>	Stage en alternance avec les enseignements ou après la période d'enseignements, dont la fin intervient au minimum une semaine avant la date de délibération de la 2 <sup>ème</sup> session	

## 2 - Description des enseignements :

### Domaine de Formation 1 : JURIDIQUE

84 heures

#### 1.1 Droits et procédures (48h)

- Fondamentaux de la protection juridique des majeurs
- Fondamentaux en matière de protection de la personne

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ASTOUL Luc	Responsable Qualité Action Sociale Conseil Général du Puy-de-Dôme	4	Obligations en matière d'information de la personne et de recherche de son adhésion au projet et aux actions à mener	1.1 B
BERLIOZ Jean-Christophe	Juge d'application des peines TGI de Clermont-Ferrand	5	Notions en matière de procédure pénale (représentation) ; les dispositions spécifiques du code de procédure pénale applicables aux majeurs protégés (crimes, garde à vue : qui fait quoi, où)	1.1 B
COMBRET Jacques	Notaire Rodez	4	La loi 2007.308 du 5 mars 2007 : portant réforme de la protection juridique des majeurs	1.1 A
DELEMARRE Philippe	Chef de service administratif	2	Notions juridiques en matière de droit du travail (employeur/salarié)	1.1 B
GANIVET Pierre-Yves	Maître de conférences en histoire du droit Université d'Auvergne	8	Les sources du droit et l'organisation judiciaire civile et pénale	1.1 A
GLOMOT Philippe	Mandataire Judiciaire préposé aux tutelles hospitalières Centre Hospitalier de Montluçon	4	Les textes de référence relatifs à la protection des personnes en matière de santé et de soins (le droit des usagers et du malade (loi 2002-2), la loi du 4 mars 2002)	1.1 B
LASSALAS Chistine	Maître de Conférences en droit privé Université d'Auvergne	4	La législation relative aux libertés individuelles et aux régimes des majeurs et le cadre d'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat	1.1 B
		2.5	Notions juridiques en matière de droit de la famille (filiation, autorité parentale, obligation alimentaire)	1.1 B
MONNINI-MICHEL Anne	Juge des tutelles Aurillac	6	Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et le cadre de l'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat	1.1 A
		4	Les fondamentaux sur la protection et les droits des personnes ; les mesures de protection juridique, règles communes et règles spécifiques ; la capacité juridique des personnes	1.1 B
RIFFARD Jean-François	Maitre de Conférences en droit privé Université d'Auvergne	3.5	Notions juridiques en matière de droit de la famille (régimes matrimoniaux, mariage et divorce)	1.1 B
RIOMET Nathalie	1ère vice-Présidente Tribunal de Grande Instance Clermont-Ferrand	1	L'article 459, la législation relative aux autorisations préalable du juge, à l'HDT ...	1.1 B
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>		

#### 1.2 Champ médico-social (36h)

- Notions en matière d'action sociale
- Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement
- Réglementation en matière de protection de la personne, instances de concertation et de décision
- Notions sur les chartes en faveur des personnes âgées, handicapées, protégées

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ASTOUL Luc	Responsable Qualité Action Sociale Conseil Général du Puy-de-Dôme	12	Réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles) ; les instances de concertation et de décision	1.2
		10	Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux	1.2
MILHIT Jean-Michel	Directeur hôpital Billom	4	Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer à l'hébergement en Etablissement	1.2
		2	Notions sur les différentes chartes en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes protégées	1.2
PORTEFAIX Rodolphe	Directeur d'EHPAD Saint Amant Tallende	3	Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile	1.2
<i>Intervenants du module 1.2, en fonction des besoins</i>		5	Dossiers pratiques dans le cadre du champ médico-social	1.2
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>		

**2.1 Gestion Administrative et Budgétaire (48h)**

- Dimension juridique
- Dimension budgétaire
- Dimension sociale
- Pratique professionnelle

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ANDRE-VAUDEVILLE Stéphane	Gestionnaire clientèle Caisse d'Epargne - Clermont-Ferrand	6	Les différentes sources de revenus (d'activité, salariés, pensions, prestations sociales, mobiliers, immobiliers )	2.1 B
CHERRIOT Cécile	Présidente de la CIVI Juge au Tribunal de Grande Instance Clermont-Ferrand	2	Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : Commission d'Indemnisation des Victimes	2.1 A
FLAYOL Renée	Greffière Tribunal de Grande Instance de Cusset	2	Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : l'aide juridictionnelle	2.1 A
GUILLAUME Céline	MJPM	2	Posture professionnelle : approche du rapport et de la relation à l'argent, définition des priorités, représentation, fonction symbolique, veille quant aux réajustements nécessaires	2.1 D
LABIDOIRE Damien	Notaire Lempdes	2	Les modalités de mise en œuvre des mesures conservatoire	2.1 A
		3	Notions juridiques et procédures : distinction entre les actes conservatoires, d'administration et de disposition	2.1 A
LIONNET François	Directeur de Maison Départementale pour Personnes Handicapées Le Puy-en-Velay	2	Les procédures en matière d'ouverture ou de maintien des droits sociaux et de protection sociale	2.1 C
LOUBIER Gilles	Directeur ANEF (Association d'Entraide) Clermont-Ferrand	3	La législation relative au logement et aux conditions d'habitat, les dispositifs d'aide (PDALPD, FSL)	2.1 A
MARCHAND-HENRY Lydie		3	La procédure de surendettement	2.1 A
MONNINI-MICHEL Anne	Juge des tutelles Aurillac	2	L'application du régime de protection à ces différents dispositifs (rôle et place du mandataire, de la personne protégée / Le statut du protégé et les dispositifs existants en matières de droit (mise en lien, applications de l'incapacité)	2.1 A
PELISSIER Christophe	Huissier de justice Clermont-Ferrand	6	Les procédures administratives et civiles d'exécution, la notion de titre exécutoire, les délais de paiements, la suspension des créances	2.1 A
RIBEYROLLES Denis	MJPM	4	Analyse technique financière et budgétaire ; techniques de bilans budgétaire et financier ; outils disponibles ou à adapter (notamment guide du Ministère de la Justice)	2.1 B
		4	Principes et modalités d'élaboration et de tenue de budget prévisionnel et courant ; les délais, les procédures, les recours	2.1 B
		1	Exercices pratiques et études de cas : négociation et explication du budget avec la personne protégée ; réalisation d'inventaire mobilier et immobilier ; identification des services ou professionnels compétents ; élaboration et tenue d'un budget ; analyse des obligations et échéances financières et fiscale ; adaptation du budget en fonction de l'évolution de la situation ; procédures pour la liquidation d'allocations, pensions, etc...	2.1 D
SEBASTIEN Christophe	Conseiller en gestion de patrimoine Société Générale	3	Les différents types de comptes et de produits bancaires	2.1 B
STORNERI Laurence	Conseillère en gestion privée BPMC	2	Le nouvel article 472 relatif à l'épargne (non nécessité, notion d'excédent de gestion)	2.1 B
		1	Les mesures et les droits au regard de la protection sociale et des assurances des biens et des personnes	2.1 C
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>		

**2.2 Gestion Fiscale et Patrimoniale (30h)**

- Connaissances en législation patrimoniale, bancaire
- Professionnels et services compétents
- Applications pratiques par la loi, posture professionnelle

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
BATTUT-DEPAUX Catherine	Notaire Beaumont	5	Notions de législation patrimoniale, successorale ; notions de droit notarié; décryptage d'un acte juridique ; délais et procédures, recours	2.2 A
DAJOUX Sophie	MJPM Allier	3	Posture professionnelle : recherche d'un approfondissement ou d'une explication en fonction d'une situation spécifique ; analyse des offres disponibles; détermination d'un choix conforme aux intérêts de la personne	2.2 B

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
GOURIOU Jacques	Professeur Ecole Nationale des Finances Publiques	10	Notions en matière de législation fiscale	2.2 A
JALENQUES Philippe	Commissaire-Priseur	1	Réalisation d'un inventaire patrimonial	2.2 A
GOURIOU Jacques	Professeur Ecole Nationale des Finances Publiques	2	Table Ronde : Professionnels et services compétents (notaires, huissiers, commissaire priseurs, conseillers patrimoniaux, domaines, hypothèques, fichier central, experts financier, patrimonial ou fiscal...)	2.2 A
GUILLAUME Céline	MJPM			2.2 A
JALENQUES Philippe	Commissaire-Priseur			2.2 A
MONIER Pierre	MJPM			2.2 A
LETELLIER François	Notaire Clermont-Ferrand			2.2 A
ROBERT Anne	Juge des Tutelles Tribunal d'Instance de Riom	3	Posture professionnelle : recherche d'un approfondissement ou d'une explication en fonction d'une situation spécifique ; analyse des offres disponibles; détermination d'un choix conforme aux intérêts de la personne	2.2 B
SEBASTIEN Christophe	Conseiller en gestion de patrimoine Société Générale	4	Notions en matière de législation bancaire	2.2 A
STORNERI Laurence	Conseillère en gestion privée BPMC	2	Articles de la loi (notamment l'article 30 relatif au droit de l'assurance vie)	2.2 B
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>		

### Domaine de Formation 3 : PROTECTION DE LA PERSONNE

72 heures

#### 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)

- Notions médicales relatives à l'altération des facultés
- Méthodologies pour évaluation de l'autonomie

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
BACIN Franck	Professeur des Universités Service d'Ophthalmologie CHU Clermont-Ferrand	1.5	Handicaps sensoriels : cécité	3.1
BEZY Olivier	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CHU Clermont-Ferrand	1	Handicap, dépendance, autonomie : Introduction, le certificat médical : termes et signification, incapacités en découlant	3.1
		1.5	Handicaps psychiques : trouble de personnalité	3.1
		1	Nosographie en psychiatrie	3.1
BRIANCON-CITRON Anne-Marie	Spécialiste Médecine Physique et Réadaptation Praticien Hospitalier Centre Hospitalier Etienne Clémentel service MPR	1.5	Cérébro-lésés	3.1
BROUSSE Georges	Maître de conférences des Universités Psychiatre - Service accueil des urgences Faculté de médecine / CHU Clermont-Ferrand	1	Handicaps psychiques : Addictions	3.1
CELLIER Yannick	Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CMP A - CHU Clermont-Ferrand	1	Handicaps psychiques : autismes, retard mental	3.1
CLAVELOU Pierre	Professeur des Universités Service d'Electro-encéphalographie / Explorations fonctionnelles du système nerveux - CHU Clermont- Ferrand	2.5	Handicaps neurologiques : sclérose latérale amyotrophique / sclérose en plaque	3.1
COUDEYRE Emmanuel	Praticien hospitalier Service de Médecine Physique et Réadaptation CHU Clermont-Ferrand	2	Handicaps moteurs	3.1
DURIF Franck	Professeur des Universités Service Neurologie A Faculté de médecine / CHU Clermont-Ferrand	1.5	Handicaps neurologiques : maladie de Parkinson	3.1
GENESTE Julie	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent CHU Clermont-Ferrand	1.5	Situations à risques : types, reconnaissance (déclencheurs de violence, d'agressivité). Risques suicidaires. Quelles attitudes avoir ?	3.1
JALENQUES Isabelle	Professeur des Universités Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CMP A - CHU Clermont-Ferrand	1.5	Handicaps psychiques : schizophrénie	3.1

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
KAUFFMANN Julie	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CHU Clermont-Ferrand	2	Handicaps psychiques : Troubles thymiques	3.1
PAVIER Yoann	Service d'Oto-Rhino Laryngologie CHU Clermont-Ferrand	2	Handicaps sensoriels : surdit�	3.1
TOURTAUCHAUX R�mi	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie M�dicale CHU Clermont-Ferrand	1.5	Travail avec une �quipe m�dico-sociale : r�les de chacun. Qui, quand et comment contacter les bons interlocuteurs ?	3.1
		1	Troubles anxieux	3.1
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>		

### 3.2 Relation, intervention, aide   la personne (48h)

- Cadre et fondements de l'intervention
- Intervention du mandataire dans les diff rents domaines de la vie de la personne prot g e
- Techniques, m thodologie (communication, psychologie)
- Positionnement dans la pratique professionnelle

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
CARTIER Sylvie	MJPM Individuel	2	Volont�s fun�raires et contrats d'obs�ques	3.2 B
CHAMBRES Patrick	Professeur UFR Psychologie Universit� Blaise Pascal	4	Conna�tre les particularit�s des personnes ayant un trouble envahissant du d�veloppement (autisme tout particuli�rement) et les modes de communications alternatives et augmentatives quand le langage est perturb� ou absent (quel que soit le type de trouble ou de pathologie)	3.2
CHAPELIER Jean- Christophe	Directeur AT 63	5	Notions de droit appliqu� � la famille, � la filiation, � l'autorit� parentale, au mariage, PACS, succession, donation, etc ...	3.2 B
CHAUVEAU Liza	Ma�tre de conf�rences UFR Psychologie - Universit� Blaise Pascal	4	Les difficult�s li�es au vieillissement et aux pathologies d�mentiennes	3.2
COUDUN Val�rie	Directrice Service des Tutelles Croix Marine d'Auvergne	3	Exercices pratiques sur les notions d'assistance, d'accompagnement, de protection ; clarification du r�le du mandataire dans la r�alisation de ces actes (information, accompagnement, conseil, orientation) ; rappel de la recherche de participation de la personne � la d�cision et � la r�alisation des actes la concernant	3.2 D
		3	Principes g�n�raux traduits dans l'exercice professionnel : vigilance permanente � inscrire chaque activit� dans l'�valuation compl�te de la situation et � �tablir le projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, en tenant compte des habitudes de vie, du projet et des choix de la personne	3.2 D
DARNON C�line	Ma�tre de conf�rences UFR Psychologie Universit� Blaise Pascal	4	La relation asym�trique qui s'�tablit entre une personne sous tutelle ou curatelle et un mandataire. L'enjeu de cette asym�trie. Quels modes d'interaction communicative peuvent �tre utilis�s pour faciliter l'�change et �viter certains travers li�s � cette asym�trie. Mode d'intervention : apport d'information, �tudes de cas et mise en situation	3.2
DELEMARRE Philippe	Chef de service administratif	1	Notions de droit du travail appliqu�	3.2 B
IZAUTE Marie (+ GERMAIN V�ronique)	Ma�tre de conf�rences UFR Psychologie - Universit� Blaise Pascal	4	Les troubles psychiatriques selon deux aspects : les difficult�s rencontr�es par les patients dans l'�valuation de leurs troubles et les difficult�s de la compr�hension	3.2
MONNINI-MICHEL Anne	Juge des tutelles Aurillac	6	Notions de protection de la personne et ses limites / Limites de l'intervention du mandataire ; distinction entre repr�sentation et assistance / Articles 458 et 459 du code civil relatifs aux actes � caract�re strictement personnels (liste non limitative)	3.2 A
PEKLE G�rard	Juge des tutelles - Montlu�on	2	Protection du logement ; l'article 426 du code civil ; ad�quation des conditions d'habitat de l'�tat de la personne et de sa volont� ; notions relatives � la lutte contra l'habitat indigne ou insalubre	3.2 B
PORTE Marie	Psychologue en EHPAD R�sidence des 9 soleils, Clermont-Fd	4	Comprendre les comportements addictifs et optimiser l'interaction	3.2
TOURTAUCHAUX R�mi	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie M�dicale CHU Clermont-Ferrand	2	Notions de danger, appr�ciation des degr�s d'urgence et de gravit� du danger	3.2 B
ZELANTI Pierre	Doctorant en Psychologie du d�veloppement UFR Psychologie - Universit� Blaise Pascal	4	Handicap mental et d�ficience intellectuelle : les difficult�s cognitives, affectives et sociales. Les troubles de l'humeur	3.2
<b>TOTAL</b>		<b>48</b>		

**4.1 Contours de l'intervention et ses limites (18h)**

- Responsabilités et limites du mandataire
- Relation professionnelle et communication professionnelle

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ASTOUL Luc	Responsable Qualité Action Sociale Conseil Général du Puy-de-Dôme	1	Notions relatives au partenariat : complémentarité, personne ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, réflexion collective, environnement professionnel	4.1 B
		1	Missions et fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel.	4.1 B
COUDUN Valérie	Directrice Service des Tutelles Croix Marine d'Auvergne	3	Différents domaines d'interventions du mandataire ; situation justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés / Différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires.	4.1 A
		1	Notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger.	4.1 A
DEGERINE Alain	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	1	Notions relatives au secret professionnel ; principes de partage d'informations personnelles et confidentialité	4.1 B
LECAT Philippe	Professeur de Philosophie Lycée Blaise Pascal - Clermont-Ferrand	4	Notions de philosophie (sur les jeux de pouvoir, agir à la place de l'autre, "être garant" ; notions de protection de la personne et de risque de "substitution", clarification du positionnement entre représentation et assistance ; valeurs et principes de l'accompagnement, réflexion collective, étude et analyse de cas pratiques, jeux de rôles... ; la fonction de représentation de la personne).	4.1 A
MONIER Pierre	MJPM	1	Approche globale de la personne intégrant les dimensions juridique, relationnelle et psychologique	4.1 A
		3	Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations du mandataire ; le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés	4.1 B
ROBERT Anne	Juge des Tutelles Tribunal d'Instance de Riom	3	Importance des écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ; le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions ; les notions relatives au jugement de valeur et à l'analyse objective,	4.1 B
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>		

**4.2 Relation avec le juge et autorité judiciaire (12h)**

- Pratique de l'écrit à destination du juge (bilans, qualité rédactionnelle)
- Rapport social sur la situation de la personne
- Participation aux auditions et audiences

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ASTOUL Luc	Responsable Qualité Action Sociale Conseil Général du Puy-de-Dôme	3	Discernement dans le "rapport social sur la situation de la personne", des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire	4.2
ROBERT Anne	Juge des Tutelles Tribunal d'Instance de Riom	4	Participation aux auditions et audiences	4.2
		5	Pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, choix des informations, qualité rédactionnelle	4.2
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>		

**4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)**

- Recueil de données
- Veille juridique, sensibilisation à la démarche qualité et principes de la formation professionnelle continue
- Ethique professionnelle du mandataire
- Règles, principes, méthodologie de l'intervention tutélaire
- Organisation et gestion du temps

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
ALCAIDE Sébastien	Responsable Ressources Humaines Harmonie Mutuelle	2	Principes de la formation professionnelle continue	4.3 B

Noms	Fonctions	Nombre d'heures	Matières	Domaines de formation
AUBERT Christèle LEOTY Lydie	Directrice EHPAD Beauregard l'Evêque Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - Mendes	8	Règles, principes, modes et méthodologie de l'intervention tutélaire : Règles et principes d'évaluation globale et d'identification des informations utiles et pertinentes à chercher / Règles et principes du projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire, évaluation de la situation et élaboration du plan d'action adapté / Règles et principes relatifs à l'affectation et à la gestion des ressources et des biens dans l'intérêt de la personne / Règles et principes des modes d'intervention et de participation à la coordination avec les institutions et les professionnels (partages et échange des pratiques, outils, procédures, ne pas travailler seul, être force de proposition)	4.3 D
BEZY Olivier	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CHU Clermont-Ferrand	2	Représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la personne protégée : étude de cas pratiques, travaux de groupe ...	4.3 C
COUDUN Valérie	Directrice Service des Tutelles Croix Marine d'Auvergne	4	Sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances	4.3 B
DEGERINE Alain	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	6	Ethique professionnelle du mandataire : Respect de la personne protégée, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté / Respect de la personnalité, prise en compte des capacités et des aspirations de la personne protégée / Devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire (non protection de ses valeurs, priorités ou choix personnels), application des principes de liberté et de respect de la personne, distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme	4.3 C
PANNETIER Antoine	Cadre Gestionnaire ESAT Le Viaduc	4	Règles et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation / Connaissance des supports documentaires, sites, référents / Connaissance des différentes technologies bureautiques et de communication / Règles de conservation des documents ; méthodologie de classement et d'archivage	4.3 A
TAVERT Franck	Conseiller en Performance Commerciale CPGME Auvergne	4	Organisation et gestion du temps : connaissance des échéances, gestion des priorités ; outils adaptés permettant la réalisation d'échéanciers, de relances de suivi, procédures de suivi et d'alerte ; principes d'organisation du travail et de gestion du temps	4.3 E
VALDIVIA-CANO Carole	Mandataire Judiciaire Hopital du Nord	2	Mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits ; prise en compte des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires, etc. dans son travail ; principes de classement - 2 GROUPES	4.3 B
VAILLE-PERRET Estelle	Psychiatre / Praticien hospitalier Service Psychiatrie Adultes et Psychologie Médicale CHU Clermont-Ferrand	2	Handicaps psychiques : démence type alzheimer et maladie apparentées, vieillissement normal et pathologie	4.3
<i>Intervenants du module 4.3, en fonction des besoins</i>		2	Dossiers pratiques dans le cadre des fonctions du MJPM	4.3
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>		

***Ces maquettes sont susceptibles d'évoluer chaque année ou en cours d'année en fonction des disponibilités propres à chaque intervenant.***

### 3 – Modalités de contrôle des connaissances :

<b>MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES</b>	<b>FORMATION INITIALE</b>	<b>FORMATION CONTINUE</b>
Écrit (anonyme ou non)	Un écrit par Module de Formation. Les MF sont répartis en 4 Domaines de Formation (DF). Pour chaque MF, une dispense ou un allègement peut avoir été accordé. (voir tableau suivant)	
Oral	Soutenance de rapport de stage	
Notation	Si la note obtenue à un MF est inférieure à 8/20, le MF n'est pas validé, même s'il est compensé par un autre MF appartenant au même DF. Chaque DF doit être validé indépendamment, sans compensation des autres DF.	
Coefficient	Tous les MF sont coefficient 1	
Durée des épreuves	(voir tableau suivant)	
<b>MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES</b>	<b>FORMATION INITIALE</b>	<b>FORMATION CONTINUE</b>
Prise en compte du stage	Élaboration d'un rapport de stage soutenu ou validé en première ou seconde session <b>ou</b> d'un rapport détaillé d'activité professionnelle pour les candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de 6 mois, lui-même soutenu ou validé en première ou seconde session	
Autres	/	

<p align="center"><b>Diplôme Universitaire de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs</b> <i>Mention « Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs »</i></p>	<p align="center"><b>Contrôle des connaissances</b> <i>Assiduité aux cours obligatoire, sauf en cas d'allègement La dispense d'un MF entraîne sa validation, alors que l'allègement nécessite de passer l'épreuve</i></p>	<p align="center"><b>Coeff.</b></p>
<p><b>DF 1 : Juridique</b> 84 heures 1.1 Droit et procédure 1.2 Champ médico-social</p> <p><b>DF 2 : Gestion</b> 78 heures 2.1 Gestion administrative et budgétaire 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale</p> <p><b>DF 3 : Protection de la personne</b> 72 heures 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance 3.2 Relation, intervention et aide à la personne</p> <p><b>DF 4 : Le MJPM</b> 66 heures 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites 4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire 4.3 Déontologie et analyse des pratiques</p> <p><b>TOTAL 300 heures</b></p>	<p>1 écrit de 2h 1 écrit d'1h30</p> <p>1 écrit de 2h 1 écrit d'1h30</p> <p>1 écrit d'1h30 1 écrit de 2h</p> <p>1 écrit d'1h30 1 écrit de 1h Dossier de 15 pages environ</p>	<p align="center"><b>1</b> <b>1</b></p> <p align="center"><b>1</b> <b>1</b></p> <p align="center"><b>1</b> <b>1</b></p> <p align="center"><b>1</b> <b>1</b> <b>1</b></p>
<p><b>Stage Pratique</b> (si expérience professionnelle insuffisante) <b>350 heures</b></p>	<p align="center">Rapport de stage ou rapport détaillé d'activité professionnelle (pour les candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de 6 mois à l'entrée de la formation)</p>	<p align="center"><b>Soutenu, validé ou non</b></p>

**F - MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE :**

<b>MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE</b>	<b>FORMATION INITIALE</b>	<b>FORMATION CONTINUE</b>
Locaux	École de Droit Faculté de Médecine	
Matériels	PC enseignant et étudiants, vidéoprojecteur	

<b>G - TOTAL</b>	70 000 €	<b>TOTAL</b>	70 000 €
----------------------	----------	--------------	----------

**H - MONTANT DES FRAIS DE FORMATION** demandé à chaque participant :

**Montant global des frais de formation demandé à chaque participant, droits d'accès compris :**

\* **En Formation initiale** :

3400€ (600€ après exonération)
-----------------------------------

\* **En Formation continue** :

4200 €
--------

Avis éventuel d'un EXPERT ou des EXPERTS (extérieur(s) à l'établissement) **désigné(s) par le PRÉSIDENT de l'UNIVERSITÉ.**

***Avis du conseil de gestion de l'UFR***

***VISA du Doyen ou Directeur***

Avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Avis du Conseil Scientifique (CS)

Délibération du Conseil d'Administration (CA)

Durée de l'habilitation

**Le Président  
De l'Université d'Auvergne**

**Le ou les Présidents  
des Universités cohabilitées**